

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 29 avril 2019



Convocation adressée le 23 avril 2019
Compte rendu affiché le 7 mai 2019
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois d'avril, à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 23 avril 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : MM. GRABER, LAFOND, RUDIGOZ, Mmes PICOT, SANGOUARD
Excusés : MM. CHABRIER, CORAZZOL, MALESKI, Mmes GAILLIOUT, IEHL, REYNAUD
Absente : Mme DE LAVERNEE
Procuration : M. CORAZZOL à M. GRABER
M. MALESKI à M. GRABER
M. CHABRIER à Mme PICOT
Mme GAILLIOUT à Mme SANGOUARD

Secrétaire : Mme SANGOUARD

N°2019-12 : Concours international de piano de Lyon – exonération partielle de redevance d'occupation

Rapporteur : Monsieur Loïc GRABER

Depuis de nombreuses années, le conservatoire accueille les épreuves du Concours International de Piano de Lyon, hormis le concert des finalistes.

L'association GPIPL gestionnaire de l'événement a demandé à pouvoir disposer des locaux à titre gratuit pour l'édition 2019, comme cela a été le cas par le passé.

Elle propose en contrepartie une master classe gratuite pour les élèves du conservatoire, dispensée par des membres du jury. Elle s'engage bien évidemment à mettre en avant le soutien que lui apporte le conservatoire de Lyon dans tous ses supports de communication.

Le Concours International de Piano de Lyon aura lieu du 15 au 20 juillet prochains.

Il est proposé de reconduire les mesures d'exonération habituelles, à savoir gratuité de toutes les salles sauf la salle Debussy, dans laquelle se déroulent les épreuves publiques.

Il est précisé que l'association GPIPL prend directement en charge les frais de gardiennage et de sécurité ainsi que l'accord des pianos.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **décide** d'exonérer l'association GPIPL du paiement de la redevance d'occupation des locaux mis à sa disposition pour l'édition 2019 du Concours International de Piano de Lyon, à l'exception de la salle Debussy dont la mise à disposition sera facturée conformément au tarif fixé par la délibération n°2018-24 du 21 juin 2018 ;

✓ **autorise** le président à signer la convention à intervenir à cet effet.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,

Loïc GRABER